

**PROCES VERBAL**  
**Séance du 29 avril 2025**  
Début de séance : 20h30

Secrétaire de la séance : Aurélie BONNET

***Ordre du jour :***

- 1 – Désignation du secrétaire de séance
- 2 – Approbation des procès-verbaux des derniers Conseils Municipaux en date du 27 mars et du 10 avril 2025
- 3 – Délibération d'une participation au CFA « Aide Jeune de Tauriac »
- 4 – Délibération d'adhésion au Service « Archives » CDG46
- 5 – Délibération du changement de la subvention « sortie Assemblée Nationale » pour l'école de Tauriac
- 6 – Délibération d'une convention entre la commune de Tauriac et l'Agence Nationale de Traitements Automatisés des Infraction (ANTAI) pour la mise en place du forfait Post-Stationnement
- 7 – Questions diverses

***Délibérations du conseil :***

2 – Approbation du procès-verbal des derniers Conseils Municipaux en date du 27 mars et du 10 avril 2025 : à l'unanimité

3 – Délibération d'une participation pour « l'Aide Jeune de Tauriac » au CFA

Mme Martinez, Le Maire	Le CFA du Lot sollicite la participation de la commune à hauteur de 80 € par an au profit de la scolarité de Mlle COUNORD, actuellement en apprentissage.
---------------------------	---

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur l'octroi d'une aide jeune de Tauriac au profit du CFA du Lot.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à la majorité de ses membres présents d'octroyer la somme de 80€ par an au CFA du Lot pour la scolarité de l'apprentie résidente de la commune.

Fait et délibéré à TAURIAC, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Catherine MARTINEZ

#### 4 – Délibération d'adhésion au Service « Archives » CDG46

Mme Martinez, Le Maire	Un récolement des archives doit être effectué avant la prochaine élection municipale. Ce travail représente un volume horaire conséquent que l'équipe municipale actuelle n'est pas en mesure de réaliser. Le CDG46 propose un service d'archivage. Ils peuvent dresser un diagnostic facturé 250 € qui nous permettra ensuite d'évaluer le coût total de l'archivage.
Mme Valette, Conseillère	Un groupe de travail ne peut-il pas être mis en place pour réaliser cette tâche. Il existe certainement un plan de classement pour toutes les archives de la commune et il serait dommage de payer une prestation que nous serions en mesure d'effectuer.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à la majorité de ses membres présents de surseoir à l'adhésion du service archives du CDG46 et de demander à ce service si un simple diagnostic sans obligation de donner suite au devis peut être dressé afin de dresser le bilan du travail à réaliser et ainsi décider en parfaite connaissance de faire appel ou non à ce prestataire pour cette mission.

Fait et délibéré à TAURIAC, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Catherine MARTINEZ

#### 5 – Délibération du changement de la subvention « sortie Assemblée Nationale » pour l'école de Tauriac

Mme Martinez, Le Maire	La maîtresse de Tauriac veut réaliser une sortie sur Paris afin de visiter l'Assemblée Nationale sur une journée. Elle a besoin de 30 € supplémentaire pour couvrir le montant des dépenses soit au total 150 € pour les 5 enfants de la commune.
---------------------------	---

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur le montant de la subvention octroyée à l'école de Tauriac.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents, donne un avis favorable à cette demande.

Fait et délibéré à TAURIAC, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Catherine MARTINEZ

6 – Délibération d'une convention entre la commune de Tauriac et l'Agence Nationale de Traitements Automatisés des Infraction (ANTAI) pour la mise en place du forfait Post-Stationnement

M Flament et M Rousseau, 1° et 2° adjoint	Ils se sont rendus sur la commune de Talmont sur Gironde (1000 places) qui possède un dispositif identique à celui qui sera mis en place à Tauriac.
Mme Martinez, Le Maire	L'adhésion est indispensable pour mettre en place le forfait Post-Stationnement. Il est proposé également de fixer le montant de l'amende post-stationnement dressée aux contrevenants du plan d'eau à hauteur de 35 €. Il faudra par ailleurs déterminer les critères d'exemption (quid notamment des clients du bistrot du lac et des marchés d'été) et s'il y a des plages horaires de dates payantes.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur la signature d'une convention entre la commune de Tauriac et l'Agence Nationale de Traitements Automatisés des Infraction (ANTAI) pour la mise en place du forfait Post-Stationnement.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à la majorité de ses membres présents, de signer une convention entre la commune de Tauriac et l'Agence Nationale de Traitements Automatisés des Infraction (ANTAI) pour la mise en place du forfait Post-Stationnement.

Fait et délibéré à TAURIAC, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Catherine MARTINEZ

7 – Questions diverses

Il va devenir urgent de s'intéresser au dossier de l'eau. Un état des lieux précis, en collaboration avec l'agent technique en charge de la gestion de l'eau sur Tauriac doit être établi, afin de dresser et cadencer la liste des actions à réaliser dans l'ordre de priorité (remplacement des compteurs, remplacement des canalisations...). La mise en place de compteur intermédiaire d'ores et déjà budgétisée ne permet que de localiser les zones de fuite mais ne suffit pas.

Fin de séance : 23h  
Prochain conseil municipal le 12 juin 2025 à 20h30

La Secrétaire de séance,  
Aurélie BONNET

Le Maire,  
Catherine MARTINEZ

